



Autorité de Régulation des Marchés Publics et des  
Délégations de Service Public (ARMDS)



République du Mali  
*Un peuple- un but- une foi*

## RAPPORT DE SYNTHÈSE DE L'AUDIT PHYSIQUE VERSION FINALE

**AUDIT DES MARCHES PUBLICS PASSÉS AU TITRE DE  
L'EXERCICE BUDGETAIRE 2014**



Août 2016

**PHOENIX** Consultants  
Ingénieurs Conseils

## PREAMBULE

Le présent document dit « **Rapport de synthèse de l'audit physique** » a pour objet de présenter le résultat final de l'exécution physique des marchés et contrats simplifiés passés par dix-neuf (19) Autorités Contractantes au titre de l'exercice budgétaire 2014.

Conformément aux termes de référence, un rapport d'audit de conformité et un rapport d'audit de vérification physique – versions provisoires – ont été transmis à chacune des dix-neuf Autorités Contractantes pour commentaires et/ou observations.

Le **Rapport de synthèse de l'audit de l'exécution physique** » s'articule autour des points suivants :

- ✚ Le résumé du rapport ;
- ✚ L'introduction et le contexte de la mission ;
- ✚ Le rappel des objectifs de la mission ;
- ✚ L'approche méthodologique utilisée ;
- ✚ Les résultats de la revue de l'exécution physique des marchés et contrats simplifiés ;
- ✚ Le plan d'actions issues des principaux constats & recommandations.

Ce rapport est complété par trois (03) annexes : l'opinion de l'auditeur (Annexe 1), le plan d'action de mise en œuvre des recommandations (Annexe 2) et la liste des personnes rencontrées (Annexe 3).

***Notre opinion et nos réserves sont exprimées dans ce rapport final qui prend en compte les observations et/ou commentaires exprimés par les différentes Autorités Contractantes concernées.***

NB : l'audit de conformité des marchés sélectionnés, de la période concernée, a fait l'objet d'un rapport séparé conformément aux termes de référence de la mission.

## ABREVIATIONS ET ACRONYMES

Abréviations et acronymes	Appellations complètes/Détails
<b>AAC</b>	Avis d'Appel à Concurrence
<b>AAO</b>	Avis d'Appel d'Offres
<b>AC</b>	Autorité Contractante
<b>ANO</b>	Avis de Non Objection
<b>AGPM</b>	Avis Général de Passation des Marchés
<b>ANGESEM</b>	Agences de Gestion des Stations d'Épuration du Mali
<b>ANM</b>	Agence Nationale de Métrologie
<b>AOI</b>	Appel d'Offres International
<b>AON</b>	Appel d'Offres National
<b>AOO</b>	Appel d'Offres Ouvert
<b>AOR</b>	Appel d'Offres Restreint
<b>ARMDS</b>	Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public
<b>CCIM</b>	Chambre du Commerce et d'industrie du Mali
<b>CMP</b>	Code des Marchés Publics
<b>CS</b>	Contrat Simplifié
<b>DAO</b>	Dossier d'Appel d'Offres
<b>DRBDB</b>	Direction Régionale du Budget du District de Bamako
<b>DC</b>	Demande de Cotation
<b>DNMP</b>	Direction Nationale des Marchés Publics
<b>DFM</b>	Direction des Finances et du Matériel
<b>DGMP</b>	Direction Générale des Marchés Publics
<b>DP</b>	Demande de Proposition
<b>ED</b>	Entente Directe
<b>HK</b>	Hôpital de Kati
<b>MDAC</b>	Ministère de la Défense et des Anciens Combattants
<b>MDR</b>	Ministère du Développement Rural
<b>MDB</b>	Mairie du District de Bamako
<b>MEF</b>	Ministère de l'Économie et des Finances
<b>MEN</b>	Ministère de l'Éducation Nationale
<b>MEAD</b>	Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable
<b>MESRS</b>	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
<b>MSAHRN</b>	Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord
<b>MSHP</b>	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
<b>MSPC</b>	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
<b>MUH</b>	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
<b>NA</b>	Non Applicable / Auditable
<b>ON</b>	Office du Niger
<b>PACUM</b>	Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali
<b>PPM</b>	Pharmacie Populaire du Mali
<b>PPM</b>	Plan de Passation des Marchés
<b>PRMP</b>	Personne Responsable de la Passation des Marchés
<b>PV</b>	Procès-verbal
<b>SO</b>	Sans Objet
<b>TDR</b>	Termes de Référence
<b>TTC</b>	Toutes Taxes Comprises

# SOMMAIRE

ABREVIATIONS ET ACRONYMES	3
RESUME	6
PREMIERE PARTIE : CONTEXTE, OBJECTIFS ET APPROCHE METHODOLOGIQUE	9
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION	9
2. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION	10
3. APPROCHE METHODOLOGIQUE UTILISEE	10
3.1. DETERMINATION DE L'ECHANTILLON POUR L'AUDIT PHYSIQUE	10
3.1.1. RAPPEL DES EXIGENCES DES TERMES DE REFERENCE	10
3.1.2. CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON	10
3.2. DEROULEMENT DE LA MISSION	11
3.2.1. PRISE DE CONTACT	11
3.2.2. REVUE DOCUMENTAIRE	11
3.2.3. COLLECTE DES DONNEES SUR LE TERRAIN	12
3.2.3.1. PREPARATION DES TRAVAUX DE TERRAIN	12
3.2.3.2. MISSION DE TERRAIN	12
3.2.4. REDACTION DU RAPPORT.	12
3.3. DIFFICULTES RENCONTREES LORS DE LA MISSION	13
DEUXIEME PARTIE : PRINCIPAUX CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT DE L'EXECUTION PHYSIQUE	14
1. TAUX DE COUVERTURE GLOBALE	14
2. CONSTATS, RECOMMANDATIONS ET PLAN D'ACTION PAR AUTORITE CONTRACTANTE	18
2.1. AGENCE DE GESTION DES STATIONS D'EPURATION DU MALI	18
2.2. AGENCE NATIONALE DE LA METEOROLOGIE	18
2.3. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MALI	19
2.4. DIRECTION REGIONALE DU BUDGET DU DISTRICT DE BAMAKO	19
2.5. HOPITAL DE KATI	19
2.6. MAIRIE DU DISTRICT DE BAMAKO	20
2.7. MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS	21
2.8. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL	21
2.9. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	22
2.10. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	22
2.11. MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	22
2.12. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	23
2.13. MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE	23
2.14. MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA RECONSTRUCTION DU NORD	23
2.15. MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE	24
2.16. MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT	24
2.17. OFFICE DU NIGER	24
2.18. PROJET D'APPUI AUX COMMUNES URBAINES DU MALI	25
2.19. PHARMACIE POPULAIRE DU MALI	25

<b>ANNEXES</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXE 1 : OPINION DE L'AUDITEUR</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXE 2 : PLAN D'ACTION DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES</b>	<b>28</b>

## RESUME

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service public (ARMDs) du Mali a commandité un audit des marchés passés par vingt (20) autorités contractantes (AC) au titre de l'exercice budgétaire 2014. **Cependant seuls les marchés de dix-neuf (19) AC ont été passés en revue, la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT) ayant été déclarée comme n'étant pas soumise au Code des Marchés Publics.**

Le Groupement de cabinets **International Consultants for Procurement (ICP Sarl) et PHOENIX Consultants**, suite à une procédure compétitive, a été sélectionné pour cette mission, conformément aux termes de référence.

### ❖ ECHANTILLON D'ETUDE

Concernant les dix-neuf (19) Autorités Contractantes, le nombre de marchés et contrats simplifiés à auditer est de **5 134 dossiers** d'un montant total de **cent quarante un milliards deux cent cinquante-neuf millions cent quarante-neuf mille cent trente-deux (141 259 149 132) FCFA.**

L'échantillon final révisé des marchés et contrats simplifiés effectivement audités a porté sur **neuf cent soixante-dix (970) dossiers** pour un montant de **quatre-vingt-dix milliards cent quatre-vingt-un millions huit cent quatre-vingt-neuf mille huit cent soixante-quatre (90 181 889 864) FCFA** soit **64% de la valeur totale des marchés et contrats simplifiés passés en 2014** par les dix-neuf (19) autorités contractantes concernées.

De ce stock soumis à l'audit de conformité, nous avons extrait un échantillon de **138 marchés et contrats simplifiés** d'un montant de **trente milliards six cent quatre-vingt-quinze millions soixante-onze mille six cent huit (30 695 071 608 ) FCFA** dont nous avons vérifié l'exécution physique sur le terrain.

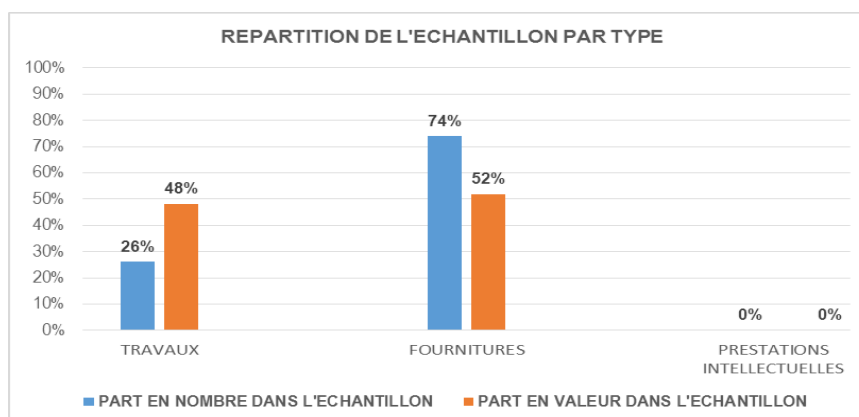
La répartition de cet échantillon par nature des marchés est donné ci-dessous :

NATURE MARCHES	ECHANTILLON POUR L'AUDIT DE PHYSIQUE			
	NOMBRE	%	MONTANT	%
TRAVAUX	36	26%	14 772 251 175	48%
FOURNITURES	102	74%	15 922 820 433	52%
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	0	0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>138</b>	<b>100%</b>	<b>30 695 071 608</b>	<b>100%</b>
<b>PART DANS LE STOCK DE CONFORMITE</b>		<b>14%</b>		<b>34%</b>

**Commentaire : L'échantillon de l'audit physique est constitué de :**

- **Trente-six (36) marchés et contrats simplifiés de travaux (26%) et qui représentent 48% de la valeur du stock total ;**
- **Cent deux (102) marchés et contrats simplifiés de fournitures (74%) d'une valeur de 15 922 820 433 FCFA soit 52% du stock.**

Cette situation est illustrée ci-dessous :



## ❖ UN CONTEXTE SECURITAIRE PEU FAVORABLE

La mission d'audit de l'exécution physique des marchés passés par les Autorités Contractantes retenues dans l'échantillon mentionné ci-dessus au titre de l'exercice budgétaire 2014 s'est déroulée dans un environnement sécuritaire un peu particulier. Certaines régions en effet, sites de travaux ou bénéficiaires de biens acquis, n'ont pu être visitées (Tombouctou, Kidal, etc...) pour des raisons de sécurité.

## ❖ LA MISE A DISPOSITION DE L'INFORMATION

L'information fournie est, pour certaines Autorités Contractantes, toujours restée, tant qualitativement que quantitativement, très en deçà du minimum requis pour ce type de mission : inexistence de notification, pas de rapports de suivi de l'exécution ou pas de procès-verbaux de réception des travaux ou de livraison des fournitures. Ainsi, le long délai mis par certaines AC pour la mise à disposition des documents d'exécution, les problèmes d'archivage de dossiers, le niveau de complétude très faible des dossiers de marché ont énormément gêné le déroulement correct de la mission.

## ❖ PRINCIPAUX CONSTATS

- **Carence de l'archivage des documents des marchés et notamment de pièces indispensables au suivi et au contrôle des contrats de travaux, fournitures et prestations intellectuelles** : pour la plupart des marchés ayant fait l'objet de contrôle dans le cadre de nos travaux, de nombreux documents n'ont pu être mis à notre disposition, ce qui a constitué une véritable limite à nos travaux (PV de réception, spécifications techniques, rapport d'exécution, plan de recollement etc.)
- **Mauvaise qualité de certains travaux exécutés** : des ouvrages réceptionnés dans certains cas sont de mauvaise qualité et souvent ne correspondent pas aux spécifications contractuelles.
- **Longs délais de réalisation et non application des pénalités de retard dans la majorité des cas** : les délais de réalisation ne sont quasiment jamais respectés sans pour autant que les pénalités prévues au marché soient appliquées.
- **Absence de bureaux d'études pour le suivi et le contrôle des marchés de travaux** : Il a pu être constaté dans la plupart des dossiers revus, que l'option avait été prise de se passer de consultant ou de bureaux d'études spécialisés, en faisant assurer la maîtrise d'œuvre directement par des structures internes de l'Autorité Contractante. Si de telles pratiques permettent effectivement a priori une économie, en revanche, l'absence de consultant ou de bureaux d'études spécialisés assurant un contrôle du respect des dispositions contractuelles, conduit à la réalisation d'ouvrage dont la qualité technique laisse à désirer.
- **Manque d'entretien des ouvrages réalisés** : Certaines infrastructures livrées manquent d'entretien ce qui les expose à une dégradation précoce (Marché n°200/ DRMP 2014 : réhabilitation et entretien de la station d'épuration des eaux usées de SOTUBA (ANGESEM).
- **Réception définitive des travaux** : absence de retenue de garantie dans certains marchés pour prévenir contre les malfaçons ; réception définitive non faite après le délai de garantie.
- **Marché n°008/2014/MD - Terrassement de la rue 459 (Mairie Du District de Bamako)** : nature des travaux supposés réalisés à confirmer. La mission n'a pu se faire une opinion exacte de l'effectivité des travaux (carence documentaire et manque d'informations des responsables de la Mairie). Cette voie est déjà bitumée et parler de terrassements semble incompréhensible.
- **Arrêt de certains travaux sans prise de décisions administratives** : certains marchés sont à l'abandon mais aucun acte administratif n'est pris pour en faire le constat et envisager la poursuite des travaux (0557/DGMP-DSP-2014 - Travaux de construction du PC DU groupement de Ségou).

- **Marchés annulés mais non extraits du stock (MSHP - CS N°325 Travaux de réaménagement du bâtiment abritant la CEPRIS ; ANM – Marché 0292/DGMP-DSP-2014 - Fourniture et Installation d'un Système de MESSIR-MEDIA).**

#### ❖ **PRINCIPALES RECOMMANDATIONS**

- **Centralisation, gestion et archivage de la documentation : mettre en place un système de classement et d'archivage centralisé pour les documents relatifs aux marchés et contrats.** L'ARMDS devra éditer dans les plus brefs délais un « **manuel de classement et d'archivage des documents** » des marchés et contrats à l'intention de toutes les Autorités Contractantes afin de permettre la mise en place d'un système de classement harmonisé et centralisé au niveau des Directions des Finances et du Matériel (DFM) pour les Ministères et les Services Administratifs et/ou Financiers pour les Collectivités Locales et les Organismes Personnalisés.
- **Faire superviser et contrôler l'exécution des travaux par un consultant ou un bureau de contrôle :** la désignation d'un bureau d'Ingénieurs inscrit à l'Ordre des Ingénieurs Conseils devrait être rendue obligatoire pour des marchés de bâtiments, de travaux et de génie civil dont les montants sont importants et présentant une certaine complexité.
- **Faire appliquer les pénalités de retard :** un suivi technique plus rigoureux doit être mis en place afin de faire respecter les délais contractuellement prévus. Il est clair que si les conditions ne sont pas respectées par l'Autorité Contractante (retards excessifs de règlement des factures, par exemple), le constat doit en être fait de manière formelle. Par ailleurs, les pénalités de retard contractuelles doivent être appliquées conformément aux marchés si la responsabilité du titulaire est engagée. La non application des pénalités doit être explicitée.
- **Prévoir dans le budget de fonctionnement des ressources suffisantes** pour l'entretien des ouvrages construites.
- **Prévoir une retenue de garantie** dans les marchés pour corriger les malfaçons et procéder à la réception définitive des ouvrages une fois le délai de garantie échu.
- **Faire le constat de l'abandon des chantiers, saisir les cautions, résilier le marché et recruter une nouvelle entreprise pour leur achèvement.**
- **Faire le point de tous les marchés en souffrance (sans mouvement physique ni financier depuis plus d'un an) et les extraire du stock de la DGMP. Une étude pourrait être lancée dans ce sens.**



## PREMIERE PARTIE : CONTEXTE, OBJECTIFS ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

### 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'amélioration de la gestion de ses dépenses publiques, le Gouvernement du Mali a entrepris, entre autres, une réforme en profondeur de son système de passation des Marchés Publics. Au cœur de cette réforme se trouve le nouveau Code des Marchés Publics adopté par le décret n°08-485/P-RM du 11 août 2008, ainsi que ses textes d'application.

Cette réforme qui s'aligne sur les meilleurs standards internationaux dans le domaine, consacre la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel adéquat notamment en séparant les fonctions de **passation** (Autorité Contractante), de **contrôle** (Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations de Service Public) et de **régulation** (Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public).

Pour marquer l'amorce d'un changement irréversible du système de passation des marchés et des délégations de service public, et conformément à son mandat, **l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS)**, comme ce sera le cas à la fin de chaque exercice budgétaire a décidé de la réalisation de l'audit des marchés passés au cours de l'exercice budgétaire 2014.

Cet audit permettra de vérifier la conformité des procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés aux dispositions du Code des Marchés Publics et des textes en vigueur.

L'audit des marchés sera réalisé conformément aux règles et principes généralement applicables en la matière et concerne **dix-neuf (19) autorités contractantes**.

Pour conduire cet audit, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public a recruté le **Groupement ICP Sarl et PHOENIX Consultants**. Selon les termes de référence, la mission est répartie en **deux (2) phases** :

- **Phase 1 dite « Audit de la conformité de la passation, de l'exécution et du règlement » des marchés et contrats simplifiés passés au titre de l'exercice 2014 ;**
- **Phase 2 dite « Audit de l'exécution physique »** pour certifier l'état d'avancement, de réalisation et / ou le niveau de dégradation des biens et services concernés.

Un rapport d'audit de conformité et un rapport de vérification physique par Autorité Contractante sont prévus. Le présent document est la version finale du rapport de synthèse de l'audit de l'exécution physique des marchés et contrats simplifiés par les **dix-neuf (19) autorités contractantes**.

L'équipe d'experts principaux proposés pour cette mission est composée de :

- **MEGUHE G noléba Mathieu**, Juriste, Expert en Passation des Marchés
- **HERVE ATROKPO**, Expert en Passation des Marchés

Cette équipe a été appuyée par :

- **GBEULY Jonas**, Ingénieur Msc, Chef de projet
- **TITIKPEU Okpalé Adolphe**, Ingénieur Génie rural, DEA en gestion de projets
- **MONOKO Gnonogo**, Ingénieur des Travaux Publics
- **Toute l'équipe de ICP Sarl et de Phoenix Consultants**

Aux termes de la mission, le Groupement ICP – Phoenix Consultants exprime ses sincères remerciements à **l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS)** et aux différentes Autorités Contractantes concernées, pour les facilités et les contributions significatives apportées à la réussite de cette étude à l'issue de laquelle le présent rapport a été rédigé.

## 2. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

L'audit de l'exécution physique doit permettre de :

- certifier l'état d'avancement et / ou le niveau de dégradation des ouvrages concernés ;
- exprimer son opinion sur la qualité de l'exécution des contrats, cette opinion incluant les aspects techniques, la correspondance entre la réalisation physique et la réalisation financière ;
- formuler des recommandations suite aux constats identifiés à l'issue de la mission.

## 3. APPROCHE METHODOLOGIQUE UTILISEE

### 3.1. DETERMINATION DE L'ECHANTILLON POUR L'AUDIT PHYSIQUE

#### 3.1.1. RAPPEL DES EXIGENCES DES TERMES DE REFERENCE

Les termes de référence indiquent que sur l'échantillon de base (échantillon de l'audit de conformité), le consultant sélectionnera, pour l'audit physique, un lot de marchés représentant :

- au maximum 25% de chaque catégorie de marchés ;
- la totalité des marchés passés par entente directe.

#### 3.1.2. CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON

L'échantillon obtenu sur la base des hypothèses précédentes, a été retraité pour tenir compte des contrats non éligibles au contrôle physique (nettoyage, désherbage, gardiennage, fournitures fongibles à consommation immédiate etc.). On obtient alors un stock total de 138 marchés et contrats simplifiés pour lesquels la mission a estimé un certain nombre d'éléments réunis devant lui permettre de donner une opinion. Il est composé de :

- **Cent deux (102) marchés et contrats simplifiés de fournitures ;**
- **Trente-six (36) marchés et contrats simplifiés de travaux ;**

Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de marchés et contrats simplifiés soumis à l'audit de vérification physique.

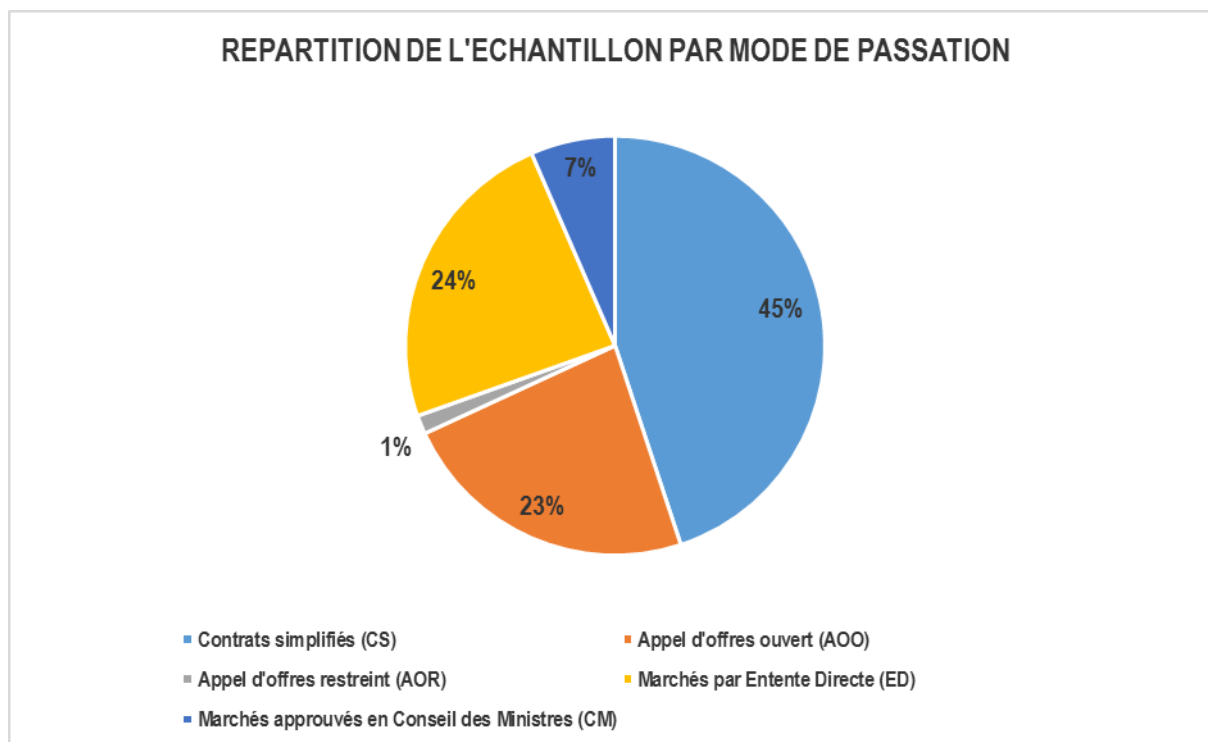
NATURE MARCHES	ECHANTILLON POUR L'AUDIT DE PHYSIQUE			
	NOMBRE	%	MONTANT	%
TRAVAUX	36	26%	14 772 251 175	48%
FOURNITURES	102	74%	15 922 820 433	52%
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	0	0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>138</b>	<b>100%</b>	<b>30 695 071 608</b>	<b>100%</b>
<b>PART DANS LE STOCK DE CONFORMITE</b>		<b>14%</b>		<b>34%</b>

*Commentaire : 138 dossiers ont été sélectionnés pour l'audit de l'exécution physique. Ils représentent un montant de 30 695 071 608 FCFA soit 34% du total de l'échantillon de l'audit de conformité.*

*La répartition de cet échantillon par mode de passation se présente comme suit :*

NATURE MARCHES	ECHANTILLON POUR L'AUDIT PHYSIQUE			
	NOMBRE	%	MONTANT	%
Contrats simplifiés (CS)	62	9%	1 079 626 272	14%
Appel d'offres ouvert (AOO)	32	21%	6 121 608 376	24%
Appel d'offres restreint (AOR)	2	7%	356 624 000	7%
Marchés par Entente Directe (ED)	33	45%	5 330 474 123	47%
Marchés approuvés en Conseil des Ministres (CM)	9	41%	17 796 738 837	45%
<b>Total Marchés 2014</b>	<b>138</b>	<b>14%</b>	<b>30 685 071 608</b>	<b>34%</b>

D'où l'illustration ci-dessous :



### 3.2. DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission d'audit de l'exécution physique s'est déroulée en quatre (4) étapes :

- les prises de contact ;
- la revue de la documentation existante ;
- la collecte des données : visite des sites où les ouvrages / équipements ont été réalisés / livrés ;
- la rédaction du rapport.

#### 3.2.1. PRISE DE CONTACT

Ce type de mission requiert la pleine collaboration de l'Autorité Contractante. A ce titre il a été planifié une réunion de démarrage de la mission au cours de laquelle, notre équipe :

- s'est assurée que l'Autorité Contractante disposait bien des termes de référence de la mission ;
- a rappelé le périmètre de la mission ;
- a insisté sur le partage préalable des résultats de la revue avant la production du rapport final ;
- a confirmé avec l'Autorité Contractante le calendrier des travaux de terrain et les conditions logistiques y afférentes.

#### 3.2.2. REVUE DOCUMENTAIRE

Le consultant a procédé à la collecte et à l'analyse de la documentation existante se rapportant à l'objet de la mission (contrats y compris plans éventuels, devis descriptifs et estimatifs, rapports journaliers de chantiers, procès-verbaux (PV) de visites de chantiers et de réceptions, rapports périodiques d'avancement).

S'agissant des marchés de travaux, la mission a pu se procurer dans certains cas, les contrats de contrôle et les termes de référence assignés aux bureaux de suivi et contrôle des travaux.

### **3.2.3. COLLECTE DES DONNEES SUR LE TERRAIN**

#### **3.2.3.1. PREPARATION DES TRAVAUX DE TERRAIN**

Cette tâche s'est résumée à l'information des services concernés avant le déplacement de l'Expert sur le terrain. Ainsi, à la demande de l'Auditeur, des lettres ont été adressées par l'ARMDS (Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public) aux entités administratives responsables des marchés ciblés.

Après quoi, des point focaux ont été identifiés afin de faciliter l'accès de l'Expert aux ouvrages et aux documents ainsi que les échanges avec les personnes ressources.

#### **3.2.3.2. MISSION DE TERRAIN**

Après avoir pris connaissance de la documentation existante se rapportant à la mission, un programme de visites des différents sites a été élaboré en concertation avec l'Autorité Contractante.

Les informations obtenues au cours de cette étape ont été recueillies à partir :

- des visites des sites où les ouvrages ont été réalisés ;
- du contrôle physique des biens (fournitures) ;
- des entretiens avec les services techniques locaux ayant été impliqués dans le processus d'exécution des contrats ;
- des entretiens avec les représentants des bénéficiaires des opérations.

Le contrôle physique a porté pour chaque marché sélectionné, sur les aspects suivants :

- le contrôle de la matérialité des dépenses effectuées : contrôle physique des travaux avec les procès-verbaux de réception provisoire ;
- le diagnostic sur l'état des ouvrages par référence à leur description dans les marchés et leur état actuel compte tenu de leur âge et de leur condition d'utilisation : l'exhaustivité, la qualité des ouvrages au regard des devis quantitatif et estimatif des marchés et spécifications techniques ;
- la conformité de la réception des ouvrages et des services avec les spécifications techniques ou les termes de référence du marché ;
- les ordres de services signés.

Plus spécifiquement pour les marchés de travaux, les expertises ont porté sur :

- la conformité physique des travaux avec les Procès-verbaux (PV) de réception provisoire et définitive ;
- la qualité, la véracité et la sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques pouvant être faites sur site ;
- l'état de fonctionnement des ouvrages ;
- les prix unitaires pratiqués pour les principales rubriques par rapport à ceux du marché ;
- la cohérence des quantités ;
- la mise à jour des malfaçons ;
- les dangers éventuels pouvant découler de la malfaçon de certains ouvrages.

#### **3.2.4. REDACTION DU RAPPORT.**

Le présent rapport final a pour but de restituer les résultats des investigations effectuées et de formuler les commentaires et les recommandations de l'Auditeur. Il présente :

- les constatations générales ;
- les conclusions et recommandations ;

- les observations pour chaque marché retenu dans l'échantillon ;
- les photographies des ouvrages réalisés ou des biens acquis pour chaque marché retenu dans l'échantillon.

### **3.3. DIFFICULTES RENCONTREES LORS DE LA MISSION**

En dépit de la bonne collaboration des Autorité Contractantes, nous avons noté quelques difficultés ci-après :

- une carence documentaire qui ne permettait pas une bonne exploitation des dossiers mis à la disposition de la mission ;
- des zones inaccessibles pour des raisons de sécurité.

## DEUXIEME PARTIE : PRINCIPAUX CONTSTATS ET RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT DE L'EXECUTION PHYSIQUE

### 1. TAUX DE COUVERTURE GLOBALE

AUTORITE CONTRACTANTE	STOCK A AUDITER			STOCK AUDITE				SOLDE				OBSERVATIONS
	M	CS	TOTAL	M	CS	TOTAL	%	M	CS	TOTAL	%	
ANGESEM	3	1	4	3	1	4	100%	0	0	0	0%	RAS
ANM	3	3	6	2	3	5	83%	1	0	1	17%	Marché passé par entente directe mais non abouti. Le Contrat par ED a été annulé, faute de budget. L'Agence Nationale de la Météorologie comptait sur ses fonds propres (fonds issus des frais de pèlerinage) pour exécuter ce marché. Le Ministère des Transports de l'époque ayant fixé les frais de pèlerinage en dessous des prévisions de l'Agence, celle-ci a annulé le marché en question. Marché à retirer du stock.
CCIM	4	0	4	4	0	4	100%	0	0	0	0%	RAS
MDB	0	3	3	0	3	3	100%	0	0	0	0%	RAS
DRBDB	3	1	4	3	1	4	100%	0	0	0	0%	RAS
HKATI	1	1	2	1	1	2	100%	0	0	0	0%	RAS
MDAC	8	13	21	8	13	21	100%	0	0	0	0%	RAS
MDR	3	11	14	3	11	14	100%	0	0	0	0%	RAS
MEEA	5	0	5	3	0	3	60%	2	0	2	40%	Marché n°0445-dgmp-dsp-2014: Réalisation de 217 dont 117 forages positifs dans les cercles de Koulikoro, Banamba et Dioïla et Marché n°0585-DGMP-DSP-2014: réalisation de 30 systèmes d'hydraulique villageoise améliorés (19 HVA) dans la région de Ségou : l'Autorité Contractante n'a pas mis à disposition la documentation sous prétexte que le marché se trouverait à la direction des finances et du matériel du Ministère de l'Energie et de l'Eau (voir courrier n°112 /MEADD-DFM du 08 Février 2014. - Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l'Energie et de l'Eau
MEF	2	13	15	2	13	15	100%	0	0	0	0%	RAS
MEN	14	1	15	14	1	15	100%	0	0	0	0%	RAS
MESRS	3	2	5	3	2	5	100%	0	0	0	0%	RAS

AUTORITE CONTRACTANTE	STOCK A AUDITER			STOCK AUDITE				SOLDE				OBSERVATIONS
	M	CS	TOTAL	M	CS	TOTAL	%	M	CS	TOTAL	%	
MIS	6	0	6	5	0	5	83%	1	0	1	17%	MARCHE N° 0520/DGMP-DSP-2014 : FOURNITURES DE MORPHOTABLETS, ACCESSOIRES ET LICENCES DE LOGICIEL (TABLETTES BIOMETRIQUES) AU PROFIT DE MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE : L'Autorité Contractante n'a pas mis à disposition la documentation sous prétexte que le marché se trouverait à la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l'Administration Territoriale (Voir courrier n°0106 /MSPC-DFM-CDI du 08 Février 2014.
MSAHRN	2	1	3	2	1	3	100%	0	0	0	0%	RAS
MSHP	12	4	16	11	4	15	94%	1	0	1	6%	MARCHE n°0572/DGMP-DSP-2014 FOURNITURE DE ONZE (11) VEHICULES DESTINES AU MSHP DS LE CADRE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE PREVENTION ET DE RIPOSTE CONTRE L' EPIDEMIE DE FIEVRE HEMORRAGIQUE A VIRUS D' EBOLA LOT 1 : FOURNITURE DE CINQ (05) VEHICULES PICK-UP DOUBLE CABINES ; LOT 2 : FOURNITURE DE CINQ (05 ) AMBULANCES TOUT TERRAIN MEDICALISEES ; LOT 3 : FOURNITURE D' UN (01) VEHICULE STATION WAGON V8VX, TOUTES OPTIONS : Les dossiers de ce marché n'ont pas été mis à la disposition de la mission.
MUH	3	0	3	1	0	1	33%	2	0	2	67%	MARCHE N° 0099/DGMP-DSP-2014: TRAVAUX DE REPARATION DE 180 MAGASINS DE L'ETAGE DU BLOC B DU MARCHE << LES HALLES DE BKO >> ET MARCHE N°0094/DGMP-DSP-2014: TRAVAUX DE REPARATION DE 461 MAGASINS DE L'ETAGE DU BLOC A DU MARCHE << LES HALLES DE BKO >> : Ces Marché par entente directe (ED) non reconnu par l'AC comme faisant partie de son portefeuille (Courrier n° 020/MHU-DFM du 07/02/2016) et donc n'ont pas été visités.
ON	0	5	5	0	5	5	100%	0	0	0	0%	RAS

AUTORITE CONTRACTANTE	STOCK A AUDITER			STOCK AUDITE				SOLDE				OBSERVATIONS
	M	CS	TOTAL	M	CS	TOTAL	%	M	CS	TOTAL	%	
PACUM	4	1	5	4	1	5	100%	0	0	0	0%	RAS
PPM	0	2	2	0	2	2	100%	0	0	0	0%	RAS
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>62</b>	<b>138</b>	<b>69</b>	<b>62</b>	<b>131</b>	<b>95%</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>5%</b>	

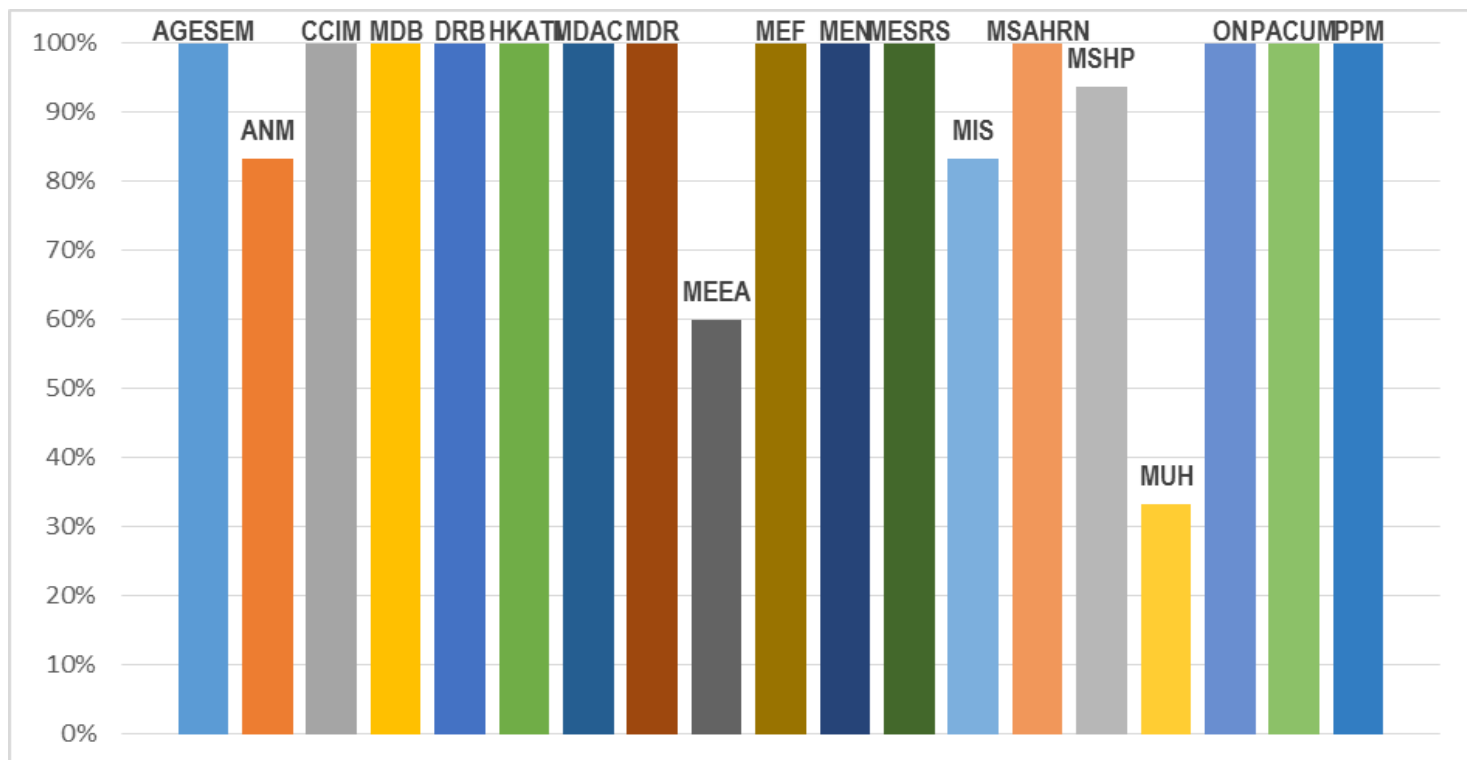
*M : Marché ; CS : Contrat simplifié*



Il ressort de ce tableau, les observations suivantes :

- Sur 138 marchés et contrats simplifiés, objet de l'audit physique, 131 ont été effectivement audités soit un taux de couverture de 95%. Ainsi 7 marchés n'ont pu être passés en revue du fait soit d'une carence documentaire soit de leur non reconnaissance par l'AC comme faisant partie de son portefeuille ;
- Le MUH (33%) et le MEEA (60%) ont les taux de sondage les plus faibles.

Ces observations sont illustrées ci-dessous :



## 2. CONSTATS, RECOMMANDATIONS ET PLAN D'ACTION PAR AUTORITE CONTRACTANTE

Les constats et les recommandations indiqués ci-après constituent les spécificités résumées et identifiées pour chaque Autorité Contractante.


### 2.1. AGENCE DE GESTION DES STATIONS D'EPURATION DU MALI

Points évoqués et mesures correctives		Actions proposées	Echéance	Responsable
<b>✚ En matière d'entretien des ouvrages</b>				
1	Assurer l'entretien des ouvrages réalisés.	❖ Prévoir dans le budget de fonctionnement de l'ANGESEM des ressources suffisantes pour l'entretien des ouvrages.	Exercice budgétaire à venir.	Direction Générale ANGESEM.
<b>✚ En matière de gestion des contrats</b>				
2	Procéder à la réception définitive des travaux une fois la garantie contractuelle arrivée à terme.	❖ S'assurer que les éventuelles réserves formulées lors de la réception provisoire ont été levées. ❖ Faire une demande de réception définitive des travaux. ❖ Faire la visite de réception définitive avec l'élaboration d'un PV formel.	Immédiat.	Entreprise ANGESEM.
2	Assurer un meilleur suivi technique financier des marchés (estimation des +/- values).	❖ Identifier les plus ou moins-values, les estimer et donner des ordres de services pour leur exécution ou non.	Pendant l'exécution des travaux en cours.	ANGESEM Entreprise.


### 2.2. AGENCE NATIONALE DE LA METEOROLOGIE

Points évoqués et mesures correctives		Actions proposées	Echéance	Responsable
<b>✚ En matière d'entretien des ouvrages</b>				
1	Entretien des ouvrages réalisés.	❖ Prévoir dans le budget de fonctionnement des ressources suffisantes pour l'entretien des ouvrages.	Exercice budgétaire à venir.	Direction Générale ANM.
<b>✚ En matière de gestion des contrats</b>				
2	Délai d'exécution des marchés Retenue de garantie - Réception définitive.	❖ Respecter les délais d'exécution des travaux. ❖ Prévoir une retenue de garantie dans les marchés pour corriger les malfaçons (ex : escalier de la terrasse accessible) et les dégradations prématurées (ex : escalier d'accès au bâtiment) avant les réceptions définitives.	Pour les marchés futurs.	ANM.
2	Numérotation des marchés.	❖ Numérotter les contrats simplifiés afin de mieux les retrouver.	Immédiat.	ANM.



### 2.3. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MALI

Points évoqués et mesures correctives		Actions proposées	Echéance	Responsable
 <b>En matière d'exécution des travaux</b>				
1	Les marchés sont soit en retard d'exécution soit arrêtés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Pour les travaux en souffrance, il faut appliquer les clauses prévues au contrat.</li> <li>❖ Faire l'état des lieux en saisissant si possible les cautions de garantie et résilier le marché.</li> <li>❖ Procéder à une nouvelle attribution de ce marché.</li> </ul>	Immédiat.	CCIM.
2	Problème d'archivage des documents d'exécution physique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mettre en place un système cohérent et pertinent de classement et d'archivage des documents des marchés publics.</li> </ul>	Immédiat.	CCIM.

### 2.4. DIRECTION REGIONALE DU BUDGET DU DISTRICT DE BAMAKO

Points évoqués et mesures correctives		Actions proposées	Echéance	Responsable
 <b>En matière de gestion des contrats</b>				
1	Réception définitive.	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Retourner la preuve de paiement du fournisseur à l'autorité contractante.</li> </ul>	Immédiat.	Services de paiement.

### 2.5. HOPITAL DE KATI

Points évoqués et mesures correctives		Actions proposées	Echéance	Responsable
 <b>En matière d'entretien des ouvrages</b>				
1	Assurer l'entretien des ouvrages réalisés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Prévoir dans le budget de fonctionnement des ressources suffisantes pour l'entretien des ouvrages.</li> </ul>	Exercice budgétaire à venir.	Direction Générale de l'Hôpital de Kati.
 <b>En matière de gestion des contrats</b>				
2	Réception définitive.	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Retourner à l'autorité contractante la preuve de paiement de l'entreprise.</li> </ul>	Immédiat.	Services de paiement.

## 2.6. MAIRIE DU DISTRICT DE BAMAKO

Points évoqués et mesures correctives		Actions proposées	Echéance	Responsable
<b>✚ En matière d'exécution des marchés</b>				
1	Marché°008/2014/MD TERRASSEMENT DE LA RUE 459.	❖ La Direction Générale des Marchés Publics doit diligenter une mission d'inspection auprès de la Mairie pour connaître de l'exécution de ce marché.	Immédiat.	DGMP.
2	Mauvaise qualification des entreprises.	❖ Veiller à la qualification des entreprises lors de la passation des marchés (visite des entreprises, contrôle inopiné des pièces fournies, etc...).	Pour les marchés à venir.	Mairie du District de Bamako.
3	Carreaux cassés contre carreaux pour le revêtement sol.	❖ S'assurer que les travaux sont exécutés conformément aux spécifications techniques des matériaux prévus dans les marchés.	Pour les marchés à venir.	Entreprise
	Non pose des faïences facturées.	❖ Procéder au remboursement du trop-perçu du fait de la non fourniture et pose des matériaux facturés.	Immédiat.	Mairie du District de Bamako.
4	Intitulé des marchés pas précis.	❖ Bien spécifier la nature des travaux.	Pour les marchés à venir.	Mairie du District de Bamako.
<b>✚ En matière de gestion des contrats</b>				
5	Assurer un bon archivage.	❖ Classer toutes les correspondances, PV, Factures...par marchés. ❖ S'assurer que les marchés sont numérotés. ❖ Retourner la preuve de paiement de l'entreprise à l'autorité contractante.	Immédiat.	Mairie du District de Bamako. Services de paiement.

## 2.7. MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Points évoqués et mesures correctives		Actions proposées	Echéance	Responsable
<b>✚ En matière de gestion des contrats</b>				
1	Améliorer l'archivage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Elaborer systématiquement des PV de livraison ou de réception formel et numéroté, quel que soit le montant des prestations fournies.</li> <li>❖ Classer toutes les correspondances, PV, Factures...par marché.</li> <li>❖ Envisager la mise en place d'un archivage électronique au sein de la DFM.</li> <li>❖ Retourner la preuve de paiement de l'entreprise à l'autorité contractante.</li> <li>❖ Prévoir un renforcement des capacités des acteurs en charge de la passation des marchés au sein du Ministère.</li> </ul>	Immédiat.	DFM.

## 2.8. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

Points évoqués et mesures correctives		Actions proposées	Echéance	Responsable
<b>✚ En matière d'entretien</b>				
1	Entretien des sites.	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Nettoyer périodiquement les toilettes même si elles ne sont pas encore utilisées pour éviter une dégradation précoce.</li> <li>❖ Prévoir dans le budget de fonctionnement du MDR des ressources pour l'entretien des ouvrages.</li> </ul>	Immédiat.	Service technique du MDR Direction générale du MDR
<b>✚ En matière de gestion du contrat</b>				
1	Problème d'archivage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Classer toutes les correspondances, PV, factures...</li> </ul>	Immédiat.	DFM.
2	Manque de coopération.	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ La Direction Générale des Marchés Publics doit diligenter une mission d'inspection auprès du Ministère pour connaître l'exécution des marchés auxquels les auditeurs n'ont pas eu accès.</li> </ul>	Immédiat.	DGMP.

## 2.9. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Points évoqués et mesures correctives		Actions proposées	Echéance	Responsable
<b>✚ En matière de gestion des contrats</b>				
1	Assurer un bon archivage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Classer toutes les correspondances, PV, Factures...par marchés.</li> <li>❖ Envisager la mise en place d'un archivage électronique au sein de la DFM.</li> <li>❖ Retourner la preuve de paiement de l'entreprise à l'autorité contractante.</li> </ul>	Immédiat.	DFM  Service de paiement.

## 2.10. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Points évoqués et mesures correctives		Actions proposées	Echéance	Responsable
<b>✚ En matière d'archivage des documents</b>				
1	Disponibilité des documents contractuels.	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Améliorer le système d'archivage des documents.</li> </ul>	Immédiat.	MEF.
<b>✚ En matière de gestion des contrats</b>				
2	Réception définitive des ouvrages.	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Retourner à l'autorité contractante la preuve de paiement de l'entreprise.</li> <li>❖ Organiser la réception définitive des travaux au délai de garantie échu.</li> </ul>	Immédiat.  Immédiat.	Services de paiement.  MEF.
3	Marchés annulés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Retirer du stock les marchés annulés pour diverses raisons.</li> </ul>	Immédiat.	DGMP.

## 2.11. MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Points évoqués et mesures correctives		Actions proposées	Echéance	Responsable
<b>✚ Archivage des documents</b>				
1	En matière d'archivage des documents.	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mettre en place un système opérationnel d'archivage.</li> </ul>	Immédiat.	DFM.

## 2.12. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Points évoqués et mesures correctives		Actions proposées	Echéance	Responsable
<b>✚ En matière d'entretien</b>				
1	Problème d'archivage des documents.	❖ Archiver tous les documents contractuels.	Immédiat.	DFM.
<b>✚ En matière d'exécution des travaux</b>				
2	Mauvaise qualité des travaux.	❖ Veiller à la qualité des travaux exécutés, assurer un meilleur contrôle.	Pour les travaux futurs.	DFM.
		❖ Prévoir dans les marchés des retenues de garantie pour bonne exécution.	Pour les travaux futurs.	DFM.
		❖ Bien choisir le type de carrelage adapté au service recevant du public.	Pour les travaux futurs.	Entreprise.
<b>✚ En matière de gestion des contrats</b>				
3	Preuve de paiement du fournisseur.	❖ Retourner la preuve de paiement du fournisseur à l'Autorité Contractante.	Immédiat.	Services du Trésor.


## 2.13. MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE

Points évoqués et mesures correctives		Actions proposées	Echéance	Responsable
<b>✚ En matière d'exécution du marché</b>				
1	Achever les travaux de construction du PC de Ségou.	❖ Résilier le marché. ❖ Saisir les cautions. ❖ Recruter une nouvelle entreprise pour l'achèvement des travaux.	Immédiat.	DFM.
2	Problème d'archivage des documents d'exécution physique.	❖ Archiver tous les documents.	Immédiat.	DFM.


## 2.14. MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA RECONSTRUCTION DU NORD

Points évoqués et mesures correctives		Actions proposées	Echéance	Responsable
<b>✚ En matière d'exécution du marché</b>				
1	Problème d'archivage des documents d'exécution physique.	❖ Archiver tous les documents.	Immédiat.	DFM.



## 2.15. MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

Points évoqués et mesures correctives		Actions proposées	Echéance	Responsable
 <b>En matière de gestion des contrats</b>				
1	Un marché annulé pour insuffisance de crédit.	❖ Informer la Direction Générale des Marchés Publics afin que le contrat ne figure plus sur la liste des marchés et contrats.	Immédiat.	DFM.
2	Preuve de paiement.	❖ Retourner la preuve de paiement de l'entreprise à l'Autorité Contractante.	Immédiat.	DFM.
3	Archivage défectueux.	❖ Améliorer l'archivage des documents contractuels.	Immédiat.	DFM.

## 2.16. MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Points évoqués et mesures correctives		Actions proposées	Echéance	Responsable
 <b>En matière de gestion des marchés</b>				
1	Décomptes payés alors que les travaux n'ont pas démarré.	❖ Démolir le site et le mettre à la disposition de l'entreprise. ❖ Arrêter les paiements à l'entreprise jusqu'au démarrage effectif des travaux.	Immédiat.	DFM.

## 2.17. OFFICE DU NIGER

Points évoqués et mesures correctives		Actions proposées	Echéance	Responsable
 <b>En matière d'entretien</b>				
1	Protection des appareils et entretien des locaux.	❖ Faire réparer ou remplacer l'onduleur. ❖ Faire entretenir régulièrement les toilettes même si elles ne sont pas encore utilisées. ❖ Faire nettoyer régulièrement les alentours du logement du responsable suivi-évaluation.	Immédiat.	Direction Générale de l'Office du Niger.
 <b>En matière d'exécution des travaux</b>				
2	Exécution des marchés.	❖ Bonne exécution des marchés.	Immédiat.	ON.



## 2.18. PROJET D'APPUI AUX COMMUNES URBAINES DU MALI

Points évoqués et mesures correctives		Actions proposées	Echéance	Responsable
<b>✚ En matière d'archivage</b>				
1	Disponibilité des documents.	❖ Archiver tous les documents contractuels : notification du marché, le PV de réception et les preuves de paiement de l'Entreprise.	Immédiat.	PACUM Mairies.
<b>✚ En matière d'entretien</b>				
2	Entretien régulièrement les ouvrages réalisés (collecteurs, ...)	❖ Budgétiser l'entretien des ouvrages.	Prochain budget.	Mairies.
<b>✚ En matière d'exécution des travaux</b>				
3	Dépassement de délai.	❖ Respecter le délai d'exécution.	Prochain marché.	PACUM.
4	Réception définitive.	❖ Procéder à la réception définitive des ouvrages à la fin de la période de garantie.	Immédiat.	PACUM Mairies.

## 2.19. PHARMACIE POPULAIRE DU MALI

Points évoqués et mesures correctives		Actions proposées	Echéance	Responsable
<b>✚ En matière d'exécution des travaux</b>				
1	Les travaux de finition n'ont pas été bien exécutés.	❖ Le bureau de contrôle doit veiller à l'avenir à ce que les travaux de finition soient corrigés avant la réception définitive.	Marchés futurs.	PPM

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : OPINION DE L'AUDITEUR

Conformément à la mission commanditée par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDs), nous avons procédé à l'audit de l'exécution physique de cent trente-huit (138) marchés passés par dix-neuf (19) Autorités Contractantes au titre de l'exercice budgétaire 2014.

Il s'est agi de vérifier la qualité et la matérialité des travaux et fournitures conformément aux spécifications techniques et aux clauses contractuelles afin d'exprimer une opinion motivée.

Nous estimons que nos contrôles permettent de fournir une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Les travaux ainsi effectués dans le cadre de cet audit appellent de notre part les remarques et observations suivantes :

#### 1. LIMITES A L'ETENDUE DE L'AUDIT ET DOMAINE D'INCERTITUDES SUBSISTANT A L'ISSUE DE LA MISSION

- L'absence de documents nécessaires à la vérification physique des marchés à auditer due dans la majorité des cas à un système physique de classement et d'archivage opérationnel à mettre en place ou à améliorer au sein de plusieurs autorités contractantes a fortement limité les travaux de la mission.

#### 2. RESERVES

- **Les dépassements importants des délais contractuels et la non application des pénalités de retard** sans explication sont symptomatiques de l'inefficacité de l'exécution des marchés et contrats simplifiés. Les fournitures ne sont pas toujours livrées dans les délais contractuels requis et les infrastructures ne sont pas mises à temps à la disposition des populations bénéficiaires.
- **Les fournitures livrées n'arrivent pas toujours au bénéficiaire final et la mauvaise tenue ou le refus d'utiliser** les outils de traçabilité de la comptabilité matière participent à rendre non transparent tout le processus de livraison des équipements pour les fins auxquelles ils ont été acquis.
- **La mauvaise qualité des travaux lorsqu'ils sont réalisés et/ou les travaux de constructions inachevés** posent le problème d'une insuffisance de suivi des travaux et occasionnent des pertes importantes de ressources pour l'Etat.

**Il ressort de ce qui précède et sous réserve des constats spécifiques formulés dans chaque rapport individuel respectif que nous pouvons attester que les acquisitions de biens, services et travaux effectués dans le cadre des marchés passés au titre de l'exercice budgétaire 2014 ont été affectées aux besoins à l'origine de leur acquisition / réalisation.**

## ANNEXE 2 : PLAN D'ACTION DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLE	ECHÉANCE	FACTEURS DE RISQUE
Carence de l'archivage des documents des marchés et notamment de pièces indispensables au suivi et au contrôle des contrats de travaux, fournitures et prestations intellectuelles.	Centralisation, gestion et archivage de la documentation : mettre en place un système de classement et d'archivage centralisé pour les documents relatifs aux marchés et contrats.	ARMDS Autorités Contractantes	30 novembre 2016 2 <sup>ème</sup> trimestre exercice budgétaire 2017	Non budgétisation de l'activité et disponibilité du manuel de classement à élaborer par l'ARMDS.
Mauvaise qualité de certains travaux exécutés.	Veiller à la qualité des travaux exécutés en mettant en place un système de contrôle et de suivi rigoureux.	Autorités Contractantes	Immédiat	Aucun
Longs délais de réalisation et non application des pénalités de retard dans la majorité des cas.	Faire appliquer les pénalités de retard conformément aux marchés si la responsabilité du titulaire est engagée.	Autorités Contractantes	Immédiat	Aucun
Absence de bureau d'études pour le suivi et le contrôle des marchés de travaux.	Faire superviser et contrôler l'exécution des travaux par un consultant ou un bureau de contrôle.	Autorités Contractantes	Immédiat	Aucun
Manque d'entretien des ouvrages réalisés.	Prévoir dans le budget de fonctionnement des ressources suffisantes pour l'entretien des ouvrages construits.	Autorités Contractantes	Exercice budgétaire 2017	Aucun
Marchés en souffrance	Faire le point de tous les marchés en souffrance (sans mouvement physique ni financier depuis plus d'un an) et les extraire du stock de la DGMP. Une étude pourrait être lancée dans ce sens	ARMDS DGMP Autorités Contractantes	Immédiat	Aucun

### ANNEXE 3 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

NOM & PRENOMS	ORGANISME	FONCTION	TEL / MOBILE
DOUMBIA SEIBANI	ANGESEM	Chef de la Cellule Approvisionnement	79 42 81 30
DABA DIARRA	ANM	Chargé des Marchés	69 82 97 66
MAHAMADOU SANOGO	CCIM	Secrétaire Général Adjoint de la CCIM	66 72 31 26
WAGUE BOUBACAR	DRBDB	Comptable matières	64 54 17 97
KEITA	HKATI	Comptable matières	76 48 01 68
MAHAMAN MAOULOUD MAIGA	MDB	Chef de section Marché et Contrat	76 41 53 40
BA SIDIKI KEITA	MEEA	Chargé des Marchés	76 13 87 91
KONATE NAMORY	MEF	Chef de la Cellule Approvisionnement	+223 7 6 819705
GUINDO	MEF	Section suivi Matériel	+223 76 02 94 11
TRAORE MOHAMED MOULAYE	MEN	Chef de division approvisionnement et marchés publics	66 78 98 97
GOURDO DAO	MESRS	Chef de Division Approvisionnement et Marché Publique	76 43 51 87
YONOUS DIALLO	MESRS	Chef de Section Suivi Matériels	79 43 31 18
AMIDOU TOGO	MESRS	Chargé de Mission	66 78 12 11
MR DOUMBIA SOULEYMANE	MSAHRN	Chef de la Division Approvisionnement et Marchés Publics	79 12 57 20
COULIBALY LASSINE	MSHP	Chef de division fournitures courantes	76 45 37 06
COLONEL TOGO	MDAC	Chef Service A Approvisionnement	76 13 87 91
M. DIAW	MDAC	Chargé des Marchés	
COMMANDANT SAMBRA SOUTOURA	MDAC	Chargé des Contrats Simplifiés	
KONATE	MDR	Chef de division matières	66 91 29 60
DJIENTA SOULEYMANE	MDR	Chef de division Marchés	76 12 71 60
SALIA DOUMBIA	MIS	Chef de division Approvisionnement Marchés	66 67 73 26
M. YAMADOU KEITA	MIS	Chef documentaliste	66 72 44 89
LIEUTENANT COLONEL MOUSSA GAMA	MIS / GROUPEMENT DE SEGOU	Commandant	
SINALY SANOGO	MUH / DNUH	Cellule programmation et documentation	66 84 87 75
DIARRA MAMOUDOU	ON	AIDE-COMPTABLE	+223 76 11 07 05
DIOP SEYDOU	ON	COMPTABLE	+223 78 86 24 69
ALPHA OUMAR LY	PACUM	Auditeur Interne	76 43 42 65
SANI	PPM SEGOU	Directeur Régional	76 47 48 09
DR BOUKENEM YOUMA DIALLO	PPM	Directrice de la Division Approvisionnement	91 38 09 07